



Buts de l'unité d'enseignement :

Langue
Néerlandais UF3
Niveau intermédiaire

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice ;
- Etre en possession de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
 - « Langue : Néerlandais UF2 – Niveau élémentaire » ;
 - OU « Langue : Initiation à la langue en situation – UF6 » ;
 - OU attestation de réussite de l'étude de la langue cible à un niveau correspondant à Néerlandais UF2 ;
 - OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- La compréhension globale et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard, orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, en relation avec les champs thématiques abordés ;
- L'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication et d'exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à :

- Permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- Favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- Initier à d'autres modes de pensées et d'autres types de culture ;

- Contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
- Offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.I.

À l'issue de l'unité de formation, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite dans les cinq compétences a le niveau

B1.1

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Néerlandais UF3 niveau intermédiaire ».

